



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-62830>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **24-62830**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : GRANDLYON Métropole

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : La Mulatière / Lyon 7 / Oullins - Concours de maîtrise d'oeuvre pour la création de la Passerelle Gerland-La Saulaie

Description : Les quartiers de Gerland et de la Saulaie sont à la fois très proches à vol d'oiseau, mais également très distants car séparés par le Rhône, dont les deux rives ont historiquement été aménagées de manière totalement indépendante. Seul le métro les relie depuis 2013. Le cours d'eau apparaît ainsi pour les usagers comme une barrière d'environ 5 km. Cette rupture est plus particulièrement préjudiciable pour les piétons et vélos pour qui les itinéraires directs et courts sont un réel critère de destination. Le projet de passerelle Gerland-La Saulaie porte ainsi l'ambition de connexion et de couture entre deux entités urbaines en plein développement. Il s'agit de relier en surface les deux quartiers pour les piétons et les vélos, d'ouvrir une nouvelle continuité majeure d'espace public participant à la transparence du fleuve et de l'infrastructure routière, tout en magnifiant les qualités paysagères majeures du site à toutes les échelles. Ce nouveau franchissement du Rhône est également indispensable au plan de développement cyclable du secteur puisqu'il portera la future Voie Lyonnaise n°9. Le marché de maîtrise d'oeuvre comporte les missions réglementaires suivantes : Missions AVP PRO ACT VISA - DET OPC AOR/GPA. Il est complété par 4 missions complémentaires : Mission complémentaire 1 : Réalisation de l'ensemble des études et dossiers nécessaires aux procédures réglementaires pour autoriser les travaux. Mission complémentaire 2 : Assistance au MOA pour mettre en oeuvre la communication sur l'ensemble du projet et l'information des usagers et du public. Mission complémentaire 3 : Mission études géotechniques complémentaires. Mission complémentaire 4 : Coordination des concessionnaires de réseaux : synthèse de l'existant et des projets, cohabitation et déviation des réseaux

Identifiant de la procédure : e180b977-381c-4f46-aa4b-47b11c126394

Identifiant interne : 23-EPI-10

Type de procédure : Restreinte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71222000 Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71322000 Services de conception technique pour la construction d'ouvrages de génie civil

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71322300 Services de conception de ponts

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71400000 Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les quartiers de Gerland et de la Saulaie sont à la fois très proches à vol d'oiseau, mais également très distants car séparés par le Rhône, dont les deux rives ont historiquement été aménagées de manière totalement indépendante. Seul le métro les relie depuis 2013. Le cours d'eau apparaît ainsi pour les usagers comme une barrière d'environ 5 km. Cette rupture est plus particulièrement préjudiciable pour les piétons et vélos pour qui les itinéraires directs et courts sont un réel critère de destination. Le projet de passerelle Gerland-La Saulaie porte ainsi l'ambition de connexion et de couture entre deux entités urbaines en plein développement. Il s'agit de relier en surface les deux quartiers pour les piétons et les vélos, d'ouvrir une nouvelle continuité majeure d'espace public participant à la transparence du fleuve et de l'infrastructure routière, tout en magnifiant les qualités paysagères majeures du site à toutes les échelles. Ce nouveau franchissement du Rhône est également indispensable au plan de développement cyclable du secteur puisqu'il portera la future Voie Lyonnaise no9. Le marché de maîtrise d'oeuvre comporte les missions réglementaires suivantes : Missions Avp Pro Act Visa - Det Opc Aor/Gpa. Il est complété par 4 missions complémentaires : Mission complémentaire 1 : Réalisation de l'ensemble des études et dossiers nécessaires aux procédures réglementaires pour autoriser les travaux. Mission complémentaire 2 : Assistance au Moa pour mettre en oeuvre la communication sur l'ensemble du projet et l'information des usagers et du public. Mission complémentaire 3 : Mission études géotechniques complémentaires. Mission complémentaire 4 : Coordination des concessionnaires de réseaux : synthèse de l'existant et des projets, cohabitation et déviation des réseaux. Les critères de jugement des projets : Critère 1 - qualité du projet 60% : La qualité du projet sera appréciée à partir d'une note méthodologique, de 5 images et d'une maquette 3d de l'ouvrage faisant apparaître : 1 - le respect du programme et l'optimisation des contraintes du site : respect des contraintes fonctionnelles, accessibilité, confort d'usage et organisation des flux. 2 - qualité d'insertion du projet dans son environnement : l'intégration urbaine et paysagère de l'ouvrage. 3 - la qualité technique de l'ouvrage, en particulier en regard de sa géométrie, de ses connexions aux rives, des matériaux et de sa maintenance, appréciée à partir d'une note technique incluant un pré-dimensionnement de l'ouvrage. 4 - l'optimisation de l'impact environnemental du projet avec sa prise en compte en études, en travaux et pour l'entretien de l'ouvrage. Critère 2 - coût des travaux 30% : Adéquation et cohérence du coût prévisionnel des travaux au regard du projet proposé, du site et de l'enveloppe affectée par le maître d'ouvrage. Le montant prévisionnel des travaux sera

justifié par une notice explicative et des tableaux financiers faisant clairement apparaître : - l'estimation du coût global des travaux détaillée par postes. - l'estimation du coût de maintenance sur une période de 20 ans. Critère 3 - organisation des études et des travaux 10% : La qualité de l'organisation des études et des travaux sera appréciée à partir d'une note méthodologique faisant apparaître : 1 - l'organisation des études marquant la maîtrise technique de conception des ouvrages et l'évaluation des aléas de réalisation. 2 - l'organisation des travaux avec le phasage et le mode de réalisation des ouvrages, la cinématique de construction, les emprises, les incidences sur usages environnants notamment sur la navigation fluviale, sur la M7 et sur le port de Lyon édouard Herriot. Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - référé précontractuel (Code de Justice Administrative, art. L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; - référé contractuel (Cja, art. L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants) après la signature du contrat, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'union européenne d'un avis d'attribution du contrat, ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat, ou, en l'absence de la publication d'avis ou de la notification, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ; - recours en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses qui peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (Conseil d'état, 4 avril 2014, Département du Tarn-Et-Garonne, no358994). Le concours s'est terminé avec l'attribution de prime. Montant de la ou des prime(s) attribuée(s) hors Tva : 60 000 euros Date de décision du Jury : 17 mai 2024. Nombre de candidatures retenues : 4

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0000

Titre : La Mulatière / Lyon 7 / Oullins - Concours de maîtrise d'oeuvre pour la création de la Passerelle Gerland-La Saulaie

Description : Les quartiers de Gerland et de la Saulaie sont à la fois très proches à vol d'oiseau, mais également très distants car séparés par le Rhône, dont les deux rives ont historiquement été aménagées de manière totalement indépendante. Seul le métro les relie depuis 2013. Le cours d'eau apparaît ainsi pour les usagers comme une barrière d'environ 5 km. Cette rupture est plus particulièrement préjudiciable pour les piétons et vélos pour qui les itinéraires directs et courts sont un réel critère de destination. Le projet de passerelle Gerland-La Saulaie porte ainsi l'ambition de connexion et de couture entre deux entités urbaines en plein développement. Il s'agit de relier en surface les deux quartiers pour les piétons et les vélos, d'ouvrir une nouvelle continuité majeure d'espace public participant à la transparence du fleuve et de l'infrastructure routière, tout en magnifiant les qualités paysagères majeures du site à toutes les échelles. Ce nouveau franchissement du Rhône est également indispensable au plan de développement cyclable du secteur puisqu'il portera la future Voie Lyonnaise no9. Le marché de maîtrise d'oeuvre comporte les missions réglementaires suivantes : Missions AVP PRO ACT VISA - DET OPC AOR/GPA. Il est complété par 4 missions complémentaires : Mission complémentaire 1 : Réalisation de l'ensemble des études et dossiers nécessaires aux procédures réglementaires pour autoriser les travaux. Mission complémentaire 2 : Assistance au MOA pour mettre en oeuvre la communication sur l'ensemble du projet et l'information des usagers et du

public. Mission complémentaire 3 : Mission études géotechniques complémentaires. Mission complémentaire 4 : Coordination des concessionnaires de réseaux : synthèse de l'existant et des projets, cohabitation et déviation des réseaux

Identifiant interne : S-PF-1282520

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71222000 Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71322000 Services de conception technique pour la construction d'ouvrages de génie civil

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71322300 Services de conception de ponts

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71400000 Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 443928874

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : GRANDLYON Métropole

Numéro d'enregistrement : 20004697700019

Adresse postale : 20 rue du Lac Cs 33569

Ville : Lyon

Code postal : 69505

Pays : France

Point de contact : Le Président

Adresse électronique : scp-assistance@grandlyon.com

Téléphone : 0478634040

Adresse internet : <http://www.grandlyon.com>

Profil de l'acheteur : <http://www.marchespublics.grandlyon.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 656479

Adresse postale : 184 rue Duguesclin

Ville : Lyon

Code postal : 69433

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Télécopieur : 0478141065

Adresse internet : <https://www.telerecours.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 9c22a81a-579c-43a9-af83-9de3e0c9ece9 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 30/05/2024 à 15:18

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/05/2024